

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-186

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : NUMERIQUE - MUTUALISATION NUMERIQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE (MNCS) : LANCEMENT DES SERVICES « D'ACHATS MUTUALISES D'EQUIPEMENTS ET SERVICES NUMERIQUES » ET « D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE SCOLAIRE »

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses statuts, le SYANE développe des services d'accompagnement à la transition numérique des territoires selon les axes précisés lors des débats d'orientation budgétaire 2021 et 2022, rappelés ci-après :

- Mutualisation des Services Numériques et Scolaires (MSNS) :
 - Plan de Corps de Rue Simplifié et Référentiel Très Grande Echelle (PCRS/RTGE) ;
 - Achats mutualisés d'équipements et de services numériques ;
 - Accompagnement au numérique scolaire ;
 - Conseil numérique ;
 - Elargissement ultérieur à d'autres services numériques : sauvegardes mutualisées, sécurité informatique, ...
- Innovation Numérique et Territoires Intelligents :
 - Etudes et expérimentations permettant d'identifier les socles techniques communs : stockage/backup, capteurs et objets connectés, gestion de la donnée publique.
- Animation d'échanges sur les thématiques du numérique et des territoires intelligents, dans le cadre du Schéma Directeur des Usages et Services.

La présente délibération concerne le lancement :

- du service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques
- du service d'accompagnement au Numérique Scolaire.

Le service d'achats mutualisés comprend :

- l'accès à un dispositif d'achats mutualisés d'équipements et de services numériques (groupement de commandes) mis en place par le SYANE ;
- un conseil aux collectivités pour l'usage du dispositif.

Le service d'accompagnement au Numérique Scolaire comprend :

- la réalisation d'un diagnostic initial du parc d'équipements numérique ;
- la mise en place dans la durée d'un suivi précis du parc d'équipement numérique pour :
 - un fonctionnement pérenne des équipements (augmenter la disponibilité) ;
 - une réponse aux besoins communaux et pédagogiques ;
 - élaborer un plan d'évolution et d'investissement prévisionnels pluriannuels (visibilité, anticipation) ;
 - assurer les mises à jour des systèmes d'exploitation (prévention des attaques informatiques notamment) ;
 - réaliser l'installation des logiciels de façon centralisée et selon un créneau horaire (efficacité de gestion) ;
 - améliorer la qualité de service fourni tout en réduisant les coûts (investissement et fonctionnement).
- Un conseil spécifique dans le domaine du scolaire basé sur :
 - les retours d'expériences des autres collectivités et de l'Éducation Nationale ;
 - l'élaboration et partage de bonnes pratiques et d'expérimentations ;
 - une aide sur les différents cadres référentiels de l'Éducation Nationale ;
 - une aide à l'identification des meilleures solutions d'évolutions en fonction des équipements existants et des besoins pédagogiques ;
 - un conseil sur les évolutions en matière d'usages, notamment sur les Environnements Numériques de Travail (ENT) ;
 - un accompagnement des collectivités à l'usage du groupement de commandes dans le cadre spécifique du numérique scolaire ;
 - un point d'étape annuel.
- L'accompagnement des communes dans l'exécution des marchés issus du dispositif d'achat mutualisé.
- Le relais avec l'Éducation Nationale dans l'intention :
 - d'harmoniser, simplifier les bonnes pratiques issues des retours d'expériences des communes et des recommandations de l'Éducation Nationale ;
 - de représenter les communes auprès de l'Éducation Nationale ;
 - d'accompagner les dynamiques liées aux projets numériques scolaires.

En matière de numérique scolaire, les principaux objectifs sont :

- d'améliorer les taux de disponibilité des équipements et des services, pour les équipes enseignantes et les élèves ;
- de réduire les coûts d'achat et de maintenance ;
- de fournir du conseil sur les spécificités du numérique scolaire ;
- d'agir comme relais avec l'Éducation Nationale ;
- d'accompagner à l'achat et aux installations d'équipements adaptés aux besoins pédagogiques, aux besoins des enseignants et directeurs d'écoles (ordinateurs, vidéo-projecteurs interactifs, tableaux interactifs, tablettes,...) ;
- d'accompagner à la mise à jour des réseaux informatiques (WIFI notamment) ;
- de proposer une gestion de parc adaptée aux spécificités du cadre scolaire ;
- de prendre en compte les référentiels de l'Éducation Nationale en la matière (CARMO, CARINE, SDET).

Pour rappel, dans le cadre du processus d'élaboration de ces services, en application de la délibération du Bureau syndical du 9 décembre 2021, le Président du SYANE a signé avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le 12 mai 2022, la convention de partenariat formalisant les modalités de coopération permettant de maximiser l'efficacité des accompagnements mis en place par le Syndicat.

Les deux services seront gérés par des conseillers numériques du SYANE, dont le rôle est d'apporter des conseils et d'orienter vers les prestations rendues disponibles dans le dispositif d'achat mutualisé.

Le chef de projet SYANE « Mutualisation Numérique Communale et Scolaire », recruté en début d'année 2022, a pour mission de lancer le projet et de fournir le service aux premiers adhérents.

Selon les hypothèses prises relatives au rythme d'adhésion, le recrutement d'un Conseiller numérique, de profil technicien, serait nécessaire à horizon 2025. D'ici là, les ressources existantes au SYANE permettront d'opérer les services.

Le montage financier est basé sur le principe d'une couverture intégrale des coûts par l'appel de cotisations auprès des adhérents aux services, et prévoit un équilibre financier en 5 ans.

Les coûts des deux services sont principalement liés aux salaires des Conseillers numériques, aux charges à caractère générales associées, et à la contribution des services supports. Ce coût est estimé à 118 k€ annuel sur les 5 premières années.

Les cotisations proposées pour l'accès aux services sont :

- **Service « Achats Mutualisés » :**
 - **Communes :**
 - 0,30 € / par habitant
 - Plancher de 150 €
 - Plafond de 3.000 €
 - Sur devis pour les communes > 15.000 habitants
 - **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :**
 - 0,10 € / par habitant
 - Base de fixation : rapporté à la même population, le nombre d'agents est d'environ 1/3 inférieur à celui du bloc communal
 - Pas de plancher
 - Plafond de 3.000 €
 - Sur devis pour les EPCI > 45.000 habitants
- **Service d'accompagnement à la gestion du numérique scolaire :**
 - Prérequis : adhésion au service « Achats Mutualisés »
 - **Communes :**
 - 0,30 € / par habitant
 - Pas de plancher
 - Plafond de 3.000 €
 - Sur devis pour les communes > 15.000 habitants

- **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :**
 - Contribution des communes pour lesquelles l'EPCI gère le scolaire
 - Quotes-parts de répartitions à élaborer dans les cas de gestion partielle du scolaire par les EPCI

La Commission « Territoires Intelligents et Usages Numériques » a donné un avis favorable à cette organisation et tarification, lors des réunions du 13 avril et du 10 juin 2022.

Il est donc proposé de lancer ces services et de les proposer aux communes et EPCI de Haute-Savoie.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire ;
2. à approuver le lancement des services ;
3. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au lancement de ces services et à la communication associées auprès des communes et EPCI de Haute-Savoie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

